

LE CORBUSIER

Une odyssée

sensible

Site & Architecture
Firminy-Vert
Saint-Étienne
Métropole

APPEL À
CANDIDATURES



Tout quartier d'habitation doit comporter désormais la surface verte nécessaire à l'aménagement rationnel des jeux et sports des enfants, des adolescents, des adultes.
Le Corbusier, La Charte D'Athènes

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SITE

- > Le Site Le Corbusier, un monde sensible ouvert à tous.....p.3
- > Les enjeux du programme d'expositions temporairesp.4
- > Les objectifs du Site.....p.4
- > Pourquoi ce thème « Le sport dans la ville de demain » ?p.4

LES ENJEUX DE L'APPEL À CANDIDATURES

- > L'objet de l'appel à candidaturesp.6
- > Les attendus et obligations du candidat.....p.7

MOYENS ALLOUÉS ET DÉROULÉ

- > Conditions de l'appel à candidaturesp.10
- > Conduite du projetp.10
- > Calendrier et planning prévisionnelp.11
- > Budget et moyens mis en œuvrep.11

CONSTITUTION DU DOSSIER DE SÉLECTIONp.13

ANNEXE 01 : LE CORBUSIER, LE SPORT ET L'ARCHITECTUREp.14

ANNEXE 02 : NORME ISO 20121 – DÉVELOPPEMENT DURABLE.....p.16

ANNEXE 03 : INSCRIPTION DE LA THÉMATIQUE DANS LE CONTEXTE CONTEMPORAINp.17

ANNEXE 04 : PRÉSENTATION DES ESPACES D'EXPOSITIONS

- > Présentationp.19
- > Plans généraux et photosp.21

APPEL À CANDIDATURES
« LE SPORT DANS LA VILLE DE DEMAIN »

CONCEPTION DE DISPOSITIFS

Dans le cadre d'un projet d'exposition temporaire

SITE LE CORBUSIER / FIRMINY - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE
Programmation 2023-2024

Situé à quelques kilomètres de Saint-Étienne, le Site Le Corbusier de Firminy lance un appel à candidatures en vue de la conception et la réalisation de dispositifs architecturaux immersifs à l'église Saint-Pierre au sein d'une exposition temporaire consacrée au « Sport dans la Ville de demain ». Il est ouvert aux professionnels de l'architecture, de l'urbanisme, de la scénographie et du design souhaitant travailler en collaboration autour de ce projet d'exposition.

I. PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON POSITIONNEMENT

/ Le Site Le Corbusier, un monde sensible ouvert à tous...

Le Site Le Corbusier de Firminy est un ensemble architectural unique situé au cœur d'un quartier moderne construit après-guerre. Une utopie réalisée, à laquelle Le Corbusier a participé en y concevant pas moins de quatre bâtiments : la Maison de la Culture, l'Unité d'Habitation, le Stade, l'église ; ce centre culturel et sportif fut ensuite complété par André Wogenscky avec la construction de la piscine municipale. Cet ensemble forme le « centre de re-création du corps et de l'esprit ».

Site de référence de l'architecture du XX^e siècle, le Site Le Corbusier fait partie des Itinéraires Culturels européens depuis 2020, des Sites Emblématiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2018 et de la série des 17 sites reconnus par l'UNESCO depuis 2016 au titre de « l'Œuvre de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne »¹.

Désireux de s'ouvrir au plus grand nombre, le Site Le Corbusier développe une programmation s'appuyant sur un positionnement où la dimension du sensible est la clé de la découverte et de l'accès à la connaissance de l'architecture et de l'urbanisme².

« La construction, c'est pour faire tenir. L'architecture, c'est pour émouvoir. » Le Corbusier

¹ Seule la Maison de la Culture est reconnue Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

² Le dossier de positionnement du site pourra être transmis aux candidats qui le souhaiteraient.

/ Les enjeux du programme d'expositions temporaires

Dans le cadre de sa programmation d'expositions annuelles d'envergure, le Site Le Corbusier se positionne comme un laboratoire créatif et expérientiel questionnant la dimension du « vivre ensemble » au travers des modes de vie actuels et de leurs interprétations architecturales et urbaines dans l'espace public et privé. Il s'attache à accompagner les pratiques soucieuses de ces problématiques et souhaite leur proposer des espaces d'expression à travers la création d'expositions temporaires.

/ Les objectifs du Site

- Donner de la lisibilité à son positionnement à travers ses expositions temporaires,
- Avoir une programmation qui s'adresse à un public large de non-avertis autant qu'à des spécialistes du design et de l'architecture,
- Proposer une expérience unique de l'architecture et de l'urbanisme à travers une découverte sensible et accessible à tous.

/ Pourquoi ce thème « Le sport dans la Ville de demain » ?

En 2023, en écho au label « Terre de Jeux 2024 » porté par la ville de Firminy, le Site Le Corbusier souhaite inscrire ce deuxième appel à candidatures pleinement dans la mouvance des événements de son territoire que sont la Coupe du Monde de Rugby en 2023 et les Jeux Olympiques en 2024.

Le point de départ de la réflexion autour de cette thématique s'explique par l'histoire du Site et la création du « centre de re-création du corps et de l'esprit » de Le Corbusier mis en œuvre à la demande du Maire de l'époque, Eugène Claudius-Petit. Situé dans le quartier de Firminy-Vert, il se compose d'une Maison de la Culture, d'un Stade, d'une église auxquels sera adjointe par la suite une piscine construite par André Wogensky. Sa conception repose sur les principes de la Charte d'Athènes, célèbre charte d'urbanisme qui trouve son origine dans la quatrième assemblée des C.I.A.M (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne) en 1933. Considérée comme le texte fondateur de l'architecture et de l'urbanisme modernes, suite à trois versions différentes elle est rédigée par Le Corbusier qui en revendiqua la paternité dans la version de 1953. Elle établit en 95 propositions un programme de planification et de construction des villes. Le chapitre des Loisirs évoque la dimension des espaces des loisirs en ville et en particulier la nécessité de fournir des espaces libres pour permettre des activités de jeux de plein air dans des lieux favorablement préparés : parcs, terrains de sport, stades, plages etc...

Les architectes modernes poursuivront cette idée que les espaces publics comme privés permettant de pratiquer des activités sportives ou culturelles sont des éléments structurants de l'architecture et de l'urbanisme, déclencheurs de convivialité et « d'art de vie ». La dimension du corps, du sport et du bien-être occupera une place centrale dans les projets des Trente Glorieuses comme l'illustre la citation de Le Corbusier : « *Le travail ne s'arrêtera pas à celui de l'usine [...] : il sera suivi du travail de récupération du corps, du travail de l'esprit qui est la source même du bonheur* » (*La Ville Radieuse*, 1933).

De nouveaux programmes verront le jour répondant à la fois à la dimension sociale et au nouveau rapport à l'espace public et à l'excellence.

En 2022, la dimension du sport et de l'architecture est toujours d'actualité sur le Site puisque les bâtiments cités précédemment sont toujours en usage dans leurs fonctions premières et bénéficient d'une mise en tourisme depuis 2008.

Il paraissait donc intéressant de pouvoir questionner à nouveau la dimension du sport non plus dans la ville moderne mais dans la ville de demain en prenant en compte les nouveaux enjeux environnementaux, sociétaux, architecturaux, urbains, touristiques et économiques.

En résumé :

Comment (Ré)inventer le sport dans la ville de demain en le traduisant dans l'espace urbain et architectural ; en le traduisant dans des programmes architecturaux répondant aux pratiques actuelles et aux enjeux sociétaux que sont l'environnement, la santé, le vivre ensemble ; en faisant preuve d'innovation et de technicité face à l'urgence climatique et aux enjeux économiques³.

³ Les équipements sportifs sont des marqueurs de l'espace urbain, allant jusqu'aux constructions impressionnantes, parfois ex-nihilo, réalisées pour la durée des Jeux Olympiques. Comment penser une postérité et une longévité à ces équipements, en prenant en compte l'évolution des pratiques et des pratiquants, mais également l'urgence climatique actuelle qui invite fortement à limiter les constructions nouvelles ?

2. LES ENJEUX DE L'APPEL À CANDIDATURES

/ L'objet de l'appel à candidatures

L'objet de cet appel à candidatures est de concevoir et de réaliser une série d'installations ou de dispositifs prenant place au rez-de-chaussée de l'église Saint-Pierre, bâtiment phare du Site Le Corbusier dans le cadre de la prochaine exposition temporaire qui portera sur le thème du sport dans la ville de demain.

Les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de cet appel à candidatures constitueront le corpus principal de l'exposition temporaire ; ils étayeront le propos scientifique développé et permettront aux visiteurs de s'interroger sur les enjeux du thème choisi. Conçus comme des médias de compréhension et des clés de lecture, la découverte et la pratique de ces derniers dans l'espace scénographié permettra aux visiteurs d'appréhender la thématique centrale de façon sensorielle et innovante. A cet effet, aucune forme, qu'elle soit réelle ou virtuelle, n'est exclue dans la réalisation de ces dispositifs.

Chaque dispositif devra être accompagné d'une notice explicative sur la démarche de conception et de réalisation. Cette notice pourra être constituée de dessins préparatoires ou tout autres documents écrits, photos ou vidéos permettant d'aborder le dispositif et de le comprendre.

L'enjeu de cet appel à candidatures est de mener un travail collectif, regroupant architectes, urbanistes, scénographes designers, permettant une approche large et ouverte autour de la question du sport dans la ville de demain. La constitution d'un groupement ou collectif pour répondre à cet appel à candidatures est souhaitée mais non obligatoire.

La présence architecturale du lieu nécessite une appropriation forte pour pouvoir le sublimer. Les dispositifs réalisés devront s'intégrer parfaitement aux espaces conçus par Le Corbusier et jouer avec l'esprit du lieu tout en respectant les contraintes d'un Monument Historique.

/ Pour être comprise, l'architecture sportive doit être expérimentée

La future exposition temporaire du Site Le Corbusier repose sur le postulat de départ que chaque installation créée pourra être pratiquée et vécue par le visiteur, lui permettant ainsi de mieux appréhender ce qu'est l'espace architectural. Le parcours de l'exposition se déroule dans un rapport physique et humain à l'installation, proposant une expérience de visite originale, inclusive et sensible.

/ Les attendus et obligations du candidat

/ Parcours du visiteur

Le parcours du visiteur doit être cohérent et accessible à un large public. Il doit également être accessible – dans la mesure du possible au vu de l'architecture du Site – aux Personnes à Mobilité Réduite.

Salle I – Auditorium

Ce premier espace est le plus grand de l'exposition, il est composé de deux niveaux. Ici sera repositionné le contexte de l'exposition en partant du postulat de l'architecture, la ville et le sport chez les modernes avec l'exemple du centre de re-création du corps et de l'esprit jusqu'aux installations actuelles.

Un premier dispositif prendra place dans cet espace et servira d'introduction au propos de l'exposition.

Les salles 2-3-4-5-6

Chaque salle accueillera un dispositif qui devra prendre en compte l'espace, la luminosité, les contraintes d'un Monument Historique, l'accessibilité et l'expérience de visite tournée vers une approche sensible et vivante.

Chaque dispositif pourra faire écho aux verbatims suivants ou à d'autres choisis par le (s) candidat (s) :

Verbatims – la ville de demain :

Espace public, espace privé, ville durable, ville intelligente, éco-mobilité, ville verte, ville régénérative, ville frugale, ville résiliente, ville décarbonée, trame verte, ville grandissante, ville mutable, ville en transition.

Verbatims du sport :

Corps, pratiques, épreuves, exercice physique, stade-amphithéâtre, jeux olympiques, compétition, endurance, spectacle, performance, esport, éducation, fédération, santé, bien-être, expérience, intérieur, extérieur, urbain, nature, mixité-cohésion sociale, partage, équipe, technique, tactique, économie, attractivité.

Verbatims - Architecture du sport :

Modèles, programmes, typologie, usage, usagers, progrès techniques, besoins, attentes, parcours, installation, salle, station, piste, bassin de natation, terrain, innovation, inclusivité, accessibilité, représentation, puissance, pouvoir, vitrine, commerce, rayonnement, attractivité, geste architectural, démonstration, équipement.

Verbatims Equipements -Installation- Aménagements sportifs :

Stade, gymnase, piscine, patinoire, palais des sports, pétanquodrome, boulodrome, hippodrome, groupe scolaire, courts de tennis, dojos « solidaires » et salles d'arts martiaux, de boxe, de danse, bowling, golf, skate et pump park, street workout, urban training, parkour, plateaux multisports, plateaux de fitness, terrain de basket 3x3, terrains de hand 4x4, terrains de foot 5x5, terrains de badminton, terrains de squash, terrains de baseball, terrains de hockey sur gazon, table de tennis de table, table de teqball, blocs d'escalade, salles autonomes connectées et parcours de sport-santé connectés.

/ Missions du candidat/groupement

La mission principale du lauréat de l'appel à candidatures sera de concevoir des dispositifs destinés à être présentés dans chacune des six salles d'exposition. Cette mission de conception implique :

- De fournir un discours scientifique sur l'élaboration de ces dispositifs,
- D'assurer la rédaction de contenus (notices) à ce sujet, qui pourront être retravaillés par/ avec les équipes du Site Le Corbusier afin de s'adapter à tous types de publics,
- De concevoir et réaliser les plans nécessaires à la fabrication des dispositifs,
- De concevoir et réaliser les dossiers de rendu prévus à chaque étape (en présentiel au moins pour la partie APS),
- De présenter les rendus des phases lors de réunions,
- De concevoir et réaliser des maquettes, croquis, dessins, plans, notices (liste non exhaustive), qui serviront de support de compréhension au sein de l'exposition,
- De proposer des entreprises et des fournisseurs par le biais d'un marché public, en prenant en compte dans la sélection la dimension d'écoconception d'exposition,
- D'être présent sur site pour les phases de présentation de l'APS et de montage, et si pos-

sible de démontage également.

Il sera également demandé au groupement retenu de tenir un discours et une programmation didactiques, sans tomber dans le spectaculaire et le divertissement. Ainsi, les dispositifs devront permettre de développer l'esprit critique, la compréhension des enjeux de société autour de la thématique choisie, le partage des connaissances et la transversalité des pratiques.

Il sera possible pour le groupement retenu de solliciter les chargées des expositions afin de pouvoir s'assurer de la faisabilité du projet, et ce, à chaque phase de validation.

/ Matérialisation des dispositifs

Le choix des matériaux viendra conforter la conception du projet et faire écho aux verbatims choisis. Ces matériaux devront, autant que possible, correspondre aux mesures d'écoconception listés en annexe O3 de ce document et dans le guide d'écoconception des expositions du Site Le Corbusier. Ceci peut passer non seulement par l'utilisation de matériaux sourcés et biodégradables, mais également par l'appel à une certaine inventivité afin de penser léger et d'utiliser uniquement la quantité minimale de matériaux dans des besoins de structure, de design de sécurité et de pédagogie.

Chaque dispositif pourra être en partie ou entièrement, soit issu du recyclage, soit recyclé ; connaître une seconde vie dans un autre espace ou être adaptable à une autre fonction. Leur construction devra s'appuyer sur des entreprises et un savoir-faire local.

/ Sécurité des dispositifs et du public

L'espace étant ouvert au public, ce dernier pourra être invité à s'approcher des dispositifs et les toucher, voire à les pratiquer. Ils ne devront en aucun cas présenter un caractère dangereux, instable, ou quelconque risque pour le public. Les matériaux utilisés dans la construction des dispositifs devront également répondre à des critères de résistance et de sécurité, dans l'optique d'une exposition participative et d'une manipulation des dispositifs par les visiteurs. Ces critères de sécurité sont ceux d'un Etablissement Recevant du Public.

3. MOYENS ALLOUÉS ET DÉROULÉ

/ Conditions de l'appel à candidatures

Le ou les lauréats peuvent demander à réaliser la partie de montage d'exposition (MOE/ suivi de chantier journalier/vernissage) sous format de résidence, sous réserve de la possibilité pour le Site Le Corbusier d'avoir un logement disponible à ce moment-là.

En fonction des souhaits et du projet, le Site Le Corbusier peut apporter un soutien technique et logistique au travail des candidats pendant l'installation des dispositifs.

Valorisation du projet :

Le projet doit inclure une valorisation des étapes de conception (les supports peuvent être multiples : film, vidéo, prise de photos, enregistrements sonores, blog, site web, etc...) et ce tout au long de sa réalisation. Ces outils permettront de valoriser le projet auprès des différents partenaires, lesquels pourront en utiliser les éléments pour une communication pertinente.

Le cadre juridique :

Une convention entre le groupement de designer/architecte/urbaniste/scénographe et le Site Le Corbusier sera signée. Cette convention précisera les engagements du groupement, les modalités d'accueil, règlement, calendrier, communication, droits d'auteurs et de reproduction...

/ Conduite du projet

Un comité de suivi sera mis en place pour le choix du candidat et la conduite de projet. Il sera piloté par les chargées d'exposition du Site Le Corbusier, Louise Pédel et Margaux Chataigner.

Il sera composé de :

1. Robert Karulak, Président de l'Office de Tourisme et Congrès de Saint-Étienne Métropole et Vice-Président de Saint-Étienne Métropole
2. Christophe Chaland, Premier adjoint à l'Urbanisme, Mairie de Firminy
3. Stéphane Devrieux, Directeur de l'Office de Tourisme et Congrès de Saint-Étienne Métropole

4. Philippe Trétiack, Architecte et Journaliste
5. Géraldine Dabrigeon, Directrice Conservatrice du Site le Corbusier
6. Margaux Chataigner/ Louise Pédel, chargées d'exposition
7. Noémie Boeglin, médiatrice culturelle
8. Un référent en urbanisme
9. Un référent en histoire du sport

/ Calendrier et planning prévisionnel

Durée de l'exposition : du 5 avril 2023 au 14 janvier 2024

19 juillet 2022 : Lancement du projet

Août - Septembre 2022 : Visite du site et des espaces d'expositions (recommandé)

30 août et 7 septembre 2022-10h-12h : Visite technique des espaces d'exposition (non obligatoire mais fortement conseillé, sur inscription)

23 septembre 2022, minuit : Limite pour la remise des dossiers des candidats

Mercredi 5 octobre 2022 : Entretien des candidats retenus à la journée, à l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole.

Vendredi 7 octobre 2022 : Annonce du groupement retenu

7 novembre 2022 : Remise du projet (Esquisse/APS)

28 Novembre 2022 : Remise de l'APD

Semaine du 2 Janvier 2023 : Remise du DCE

Semaine du 16 Janvier 2023 : Choix des entreprises partenaires si nécessaires

Fin Janvier à début Mars 2023 : Fabrication de la scénographie et des supports

Mars 2023 : Montage, installation sur site

Livraison et restitution :

Les dispositifs résultant de ce processus devront être impérativement installés pour l'inauguration de l'exposition le 4 avril 2023.

/ Budget et moyens mis en œuvre

Le budget complet du projet est de 45 000 € TTC

Il pourra être réparti de la manière suivante :

- De 7 500 € à 8 500 € de rétribution pour la conception du projet.
- De 35 000 € à 38 000€ pour la réalisation, la production et l'acquisition des éléments conçus.

Par ailleurs, le groupement sélectionné pourra bénéficier de :

- la mise à disposition d'un lieu de travail, sous réserve de disponibilités des espaces,
- l'appui logistique et scientifique de l'équipe du Site Le Corbusier.

Le montant de cette rétribution comprend :

- les rencontres avec les équipes, partenaires,
- les réunions de coordination avec le comité de suivi,
- la conception et production de 6 dispositifs, ainsi que la réalisation de maquettes ou prototype si nécessaire,
- le montage et l'installation des dispositifs⁴,
- l'ensemble des droits de diffusion d'œuvres et les droits d'auteurs,
- les défraiements pour les transports (dans la limite de 3 allers-retours sur site, dont un aller-retour obligatoire pour l'APS et un autre pour le montage des dispositifs).
- les diverses interventions de réparation des dispositifs en cas de dégradation liée à un défaut de conception, et ce pour toute la durée de l'exposition.

⁴ Deux techniciens du Site Le Corbusier peuvent venir en support à l'installation, mais uniquement pour des missions simples. Le Site dispose d'un échafaudage, de petits outillages pour la découpe simple, mais ne dispose pas d'un atelier de menuiserie. Si vous souhaitez solliciter nos techniciens, merci de préciser dans la note d'intention pour quelles missions et la durée estimative.

4. CONSTITUTION DU DOSSIER DE SÉLECTION

Un groupement pluridisciplinaire est demandé mais non obligatoire.

Il pourra être constitué :

D'un designer et/ou d'un architecte et/ou d'un urbaniste et/ou d'un scénographe.

En cas de constitution d'un groupement, en préciser la composition et la personne référente.

Format du dossier : PDF

Contenu du fichier :

- o Un CV détaillé de l'ensemble du groupement
- o Un dossier de références illustrées, portfolio des productions (description du projet, commandes, manditaires, visuels, partenariats et budgets) permettant de cerner les travaux personnels et/ou du groupement.
- o Une note d'intention présentant le projet, les moyens alloués⁵, le budget envisagé et incluant les motivations du groupement. Elle peut être accompagnée de schémas, plans, dessins. Elle doit préciser le concept général, l'approche envisagée de la thématique. Il s'agit d'une esquisse simplifiée dont la formalisation est libre.
- o Le projet devra prendre en compte la démarche ISO 20121 dans sa conception et sa mise en œuvre (cf annexe O3), et cet aspect devra être détaillé dans la note d'intention.
- o Une esquisse méthodologique décrivant le processus de travail mis en place, les étapes envisagées (esquisse, APS, APD, DCE, montage) et leur planification.
- o Un budget prévisionnel (non obligatoire mais recommandé)

L'ensemble du dossier est à adresser pour le **23/09/2022** avant minuit au plus tard par envoi électronique à l'adresse suivante : m.chataigner@saint-etiennetourisme.com

Mentionnant comme objet : Appel à candidatures 2023

Le comité de suivi veillera à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent cahier des charges et les candidats présentant les capacités et la motivation les plus grandes à s'engager.

Tout dossier incomplet ou qui ne respecterait pas la procédure d'envoi décrite ne sera pas instruit.

Pour toute question, veuillez contacter : m.chataigner@saint-etiennetourisme.com

Suite à l'instruction des dossiers, auront lieu des entretiens avec les candidats présélectionnés. **Ces entretiens se feront prioritairement en présentiel, le mercredi 5 octobre 2022 de 9h30 à 17h30 à l'Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole, 16 Avenue de la Libération, 42001 Saint-Etienne Cedex.** Sous réserve des conditions sanitaires, une rencontre en visioconférence pourra être privilégiée.

⁵ Il s'agit ici de préciser le nombre de personnes qui travailleront sur le projet, les outils utilisés. Préciser si le groupement envisage de réaliser la conception et la fabrication, ou alors la conception et le choix (en lien avec le Site Le Corbusier) et suivi des entreprises qui seront chargées de la fabrication.

ANNEXE 01

Le Corbusier, le sport et l'architecture

« [...] le sport (qui) n'a pas précisément pour but de fournir des équipes dans des matchs internationaux, mais (qui) a pour mission d'être la contrepartie inséparable de l'industrialisme moderne : le sport est le seul récupérateur de forces nerveuses » Le Corbusier, (Les cités-jardin de la banlieue, 1929)

Au cours de son enfance passée dans les montagnes du Jura, Le Corbusier est éduqué à la randonnée et à l'escalade, et sensibilisé dès son plus jeune âge à l'importance de l'activité physique dans la préservation de son bien-être. Dès les années 1910, il s'initie à la méthode de culture physique proposée par le danois Jorgen Peter-Muller. Le physicien Pierre Winter réclame dans les pages de l'Esprit Nouveau dans les années 1920 un programme national de santé publique, faisant largement écho aux vues architecturales de Le Corbusier dans ce domaine. En 1925, pour l'Exposition Internationale des Arts, Le Corbusier expose son Plan Voisin, programmation radicale de réaménagement de la ville de Paris, pour y dégager notamment des espaces verts et d'exercice. Quant à son projet de Ville radieuse, il imagine son toit agrémenté d'un court de tennis, d'une piscine et de plages de sable, offrant une liberté individuelle à la classe ouvrière, avant de retourner s'enfermer dans de petits appartements.

Dans une société industrielle où le corps est marqué par le travail, se développent la semaine de 40 heures et une culture du loisir, qui invitent alors à revoir la place des infrastructures sportives dans la ville. Le Corbusier s'intéresse au corps quotidien, celui du travailleur, considérant l'impact de cette vie moderne sur celui-ci, qui amène de nouveaux besoins d'hygiénisme et de salubrité. À travers ses 5 points de l'architecture, notamment la création de nouveaux espaces que sont le toit-terrasse et la zone des pilotis, Le Corbusier vise entre autres à introduire la dimension sportive à la vie privée, au pied du logement, et à la développer, en récupération de l'activité physique demandée par le travail.

Ces questionnements autour du corps et du rôle de l'exercice physique dans l'épanouissement personnel et sociétal sont posés en parallèle par les autres Modernes. En témoignent par exemple le chapitre intitulé « Loisirs » de la Charte d'Athènes, publiée en 1941 ou encore la thématique « Logis et Loisirs » du 5e Congrès International d'Architecture Moderne en 1937 à Paris, questionnant les moyens pour les « masses d'accéder aux loisirs » pour « récupérer, dans le plus court espace de temps, les forces diminuées ou perdues » (Ve CIAM p 81). La question du corps en mouvement est essentielle pour les architectes, car l'une des quatre vocations de la

ville selon la Charte d'Athènes est de « se cultiver le corps et l'esprit ».

Issus de ces réflexions, peu de projets d'architecture sportive sont réalisés par Le Corbusier. Le « centre de re-création du corps et de l'esprit » imaginé par Le Corbusier, avec son stade et sa piscine, complète les équipements de Firminy-Vert. Le Stade classé sur la liste des Monuments Historiques est réalisé après la mort de Le Corbusier entre 1966 et 1968. Ce Stade est adapté aux activités sportives extérieures telles que le football, le rugby, le saut et l'athlétisme avec sa piste de 400 m. Ses gradins peuvent accueillir environ 4 180 spectateurs. La piscine est imaginée dans le plan de masse de l'architecte dès 1956, mais elle est réalisée en 1972 par André Wogenscky. Elle comprend un bassin sportif et un bassin d'apprentissage, et reprend les codes architecturaux de Le Corbusier : des pans de verre ondulatoires, des gradins le long du grand bassin, un solarium, bien que Wogenscky se permette certaines touches plus personnelles. La piscine est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Parmi ses nombreux projets d'architecture sportive, Le Corbusier imagine les plans du gymnase et du stade de Bagdad en Irak, seuls éléments sortis de terre d'un plus vaste projet Olympique. Il est fait appel à l'architecte dans les années 1950 afin de construire un complexe sportif digne d'accueillir les Jeux Olympiques en 1960. Cependant, la révolution en Irak en 1958 met le projet de côté. Celui-ci est finalement repris et réalisé sous Saddam Hussein de 1980 à 1982.

Le travail architectural de Le Corbusier est vivement critiqué, dans sa volonté perçue comme patriarcale de discipline sociale et architecturale. Marc Perelman (Quel Corps ? 1978, Ed F. Maspero) parle même « d'abattre [...] ce qui constitue à notre sens, l'école, le courant idéologique de ce début de siècle dont les buts avoués étaient de domestiquer, de réduire par l'architecture et l'urbanisme toutes les potentialités d'un prolétariat révolutionnaire ; bref l'école corbuséenne », voyant le corps corbuséen comme un outil de pouvoir et de contrôle. Pour lui le corps est réduit à l'état de machine, il est standardisé. En réalité, le corps sportif corbuséen n'est-il pas plutôt celui du travailleur, en prise avec le monde moderne et standardisé par la société de consommation et de loisirs ?

La dimension du corps chez Le Corbusier est nécessaire pour comprendre l'importance du mouvement dans l'appréhension de ses espaces architecturaux. L'architecte établit une analogie entre le corps et l'architecture, le plan des organes étant pour lui comparable à un plan architectural. Le corps est un « outil de mesure naturel, d'ordre mathématique et d'ordre biologique ». Publié en 1950, son ouvrage Le Modulor propose une nouvelle unité de mesure, à échelle humaine, celle d'un homme de 1,83 m. Le Modulor devient un véritable outil de conception et de composition spatiale. Ses proportions définissent ainsi la hauteur sous plafond, la largeur d'une pièce...

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, intégrer cette dimension du Modulor dans leur projet, ou même inventer leur propre unité de mesure, qu'il leur faudra alors expliciter.

ANNEXE 02

Norme ISO 20121 – Développement Durable

/ Engagements du Site Le Corbusier

L'Office de Tourisme et Congrès au titre des Sites qu'il gère s'est engagé comme opérateur du développement durable, en s'inscrivant dans une démarche de certification ISO 20121 déployée opérationnellement dans les thématiques suivantes :

- Formation du personnel au développement durable ;
- Responsabilité sociale ;
- Bâti durable (énergie et eau) ;
- Maintien de la biodiversité ;
- Réduction des gaz à effet de serre ;
- Achat durable – réutilisation ou recyclage du mobilier ;
- Maîtrise des nuisances environnementales.

/ Engagement qualité des expositions

L'exposition devra refléter la démarche de qualité engagée par le Site et à ce titre, tiendra compte des éléments et des indicateurs établis dans le guide d'éco-conception remis sur demande.

Un référent développement durable pourra être défini au sein de l'équipe choisie qui devra penser le début et après exposition : ce qui sera réutilisable, récupérable, transformable ou recyclable.

Les matériaux seront simples nobles et recyclables au moins à 70% ; ils proviendront de la filière courte (provenance région AURA) et leur impact environnemental sera limité ; Ils pourront être réutilisés ou réinterprétés. Ils pourront être donnés à une ressourcerie. Leur fin de vie devra être prévue dès la conception de l'exposition.

L'équipe s'assurera que les clauses d'écoconception seront intégrées dans les cahiers des charges, les dossiers de consultation et documents contractuels ; qu'à chaque phase de validation les entreprises sollicitées et choisies apportent des réponses liées à l'écoconception. Le chantier devra se dérouler dans des conditions optimales. Les impacts d'exploitation seront valorisés par des initiatives visibles dans l'exposition.

Afin de respecter au maximum les engagements cités plus haut, il sera mis à disposition du ou des lauréats de l'appel à candidatures un guide d'écoconception des expositions pour le Site Le Corbusier, ainsi qu'un inventaire des matériaux à disposition sur le Site, issus du recyclage des précédentes expositions.

ANNEXE 03

Inscription de la thématique dans le contexte contemporain : La place grandissante du sport dans la société

Le sport est au cœur des politiques sociales et son impact est fort dans de très nombreux domaines : enseignement, santé, insertion, cohésion sociale, économie, prévention, tourisme, communication. L'Union Européenne reconnaît l'enjeu sociétal du sport (cf. le livre blanc sur le sport⁶) ; le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, entré en vigueur le 1er décembre 2009, prévoit une compétence subsidiaire de l'Union européenne en matière sportive.

Les pratiques sportives évoluent : massification, démocratisation, diversification des pratiques sportives, apparition de nouvelles pratiques (encadrées ou non) et nouvelles modalités de pratique d'anciens sports, féminisation, allongement de la vie sportive, pluriactivités.

L'organisation du sport en France repose sur la coopération entre l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales qui financent la majorité des équipements. Le sport est une compétence partagée des différents niveaux des collectivités, ce qui engendre une complémentarité de leurs interventions dans le domaine des équipements. Les acteurs privés commerciaux interviennent de plus en plus dans le champ des équipements sportifs et s'impliquent désormais dans leur financement, leur construction et modernisation mais aussi dans leur gestion.

Les équipements sportifs participent de plus en plus à la transformation, la réorganisation et la structuration de l'espace urbain non seulement du quartier où ils s'implantent mais aussi d'un territoire plus vaste (communauté d'agglomération, département, région). Ils suscitent des attentes singulières en termes de développement local, de rayonnement et prestige économique et touristique... et sont donc fréquemment de plus en plus souvent intégrés dans les projets de rénovation et de redynamisation du territoire.

/ Les enjeux actuels

- Les nouvelles attentes des utilisateurs (scolaires, clubs, grand public...) en matière d'élargissement des usages, accessibilité, nouvelles pratiques ;
- L'accessibilité effective des équipements sportifs aux personnes handicapées comme la prise en compte à la fois du vieillissement de la population et d'une demande croissante de la part de populations éloignées de la pratique sportive ou qui s'y intéressent pour des motifs distincts de la compétition par exemple (santé, socialisation, ...) ;

⁶ Voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52007DCO391&from=EN>

- L'équipement des territoires en difficulté et notamment des ZUS ;
- L'évolution de la réglementation sportive édictée par les fédérations mais également la réglementation émanant de l'État et de l'Union européenne ;
- Les questions environnementales (économies d'énergie, bâtiments basse consommation (BBC), haute qualité environnementale (HQE), ...).

ANNEXE 04

Présentation des espaces d'expositions

PRÉSENTATION

a. Organisation spatiale

La surface d'exposition est divisée en 11 espaces, de superficie et d'éclairage variables, répartis sur 2 niveaux : rez-de-chaussée et premier étage. En raison de la vocation culturelle allouée à ces espaces lors de leur construction, la majorité des salles est aménagée en gradins, ce qui crée un demi-niveau supplémentaire. La superficie totale dédiée à l'exposition est de 1 300 m². La capacité de charge au sol est quant à elle de 1 tonne au m².

b. Environnement des salles d'exposition

- Eclairage

L'éclairage des espaces d'exposition est naturel et peut être renforcé par un éclairage artificiel LED. Dans l'objectif de filtrer les rayons ultra-violet, un film UV a été posé sur les baies coté Sud-Ouest. La lumière naturelle peut être, également, occultée par des stores dans l'auditorium.

- Capacité d'accueil

Les emballages dont les dimensions sont supérieures à H. 2.20 m et/ou L. 1.80 m ne peuvent pas entrer dans le bâtiment. Quant aux objets pouvant être exposés dans les espaces d'exposition, leurs dimensions ne doivent pas excéder H. 6 m et/ou L. 5 m.

- Accrochage

Les cimaises sont composées d'un rail aluminium accueillant des câbles aciers ou du fil perlon ne pouvant dépasser les 25 kg. Le mode d'accrochage privilégié pour les œuvres encadrées est le crochet sécurisé sur câble acier. Une mise à distance peut être réalisée à l'aide de barrières de protection, notamment pour les œuvres présentées hors vitrine sur socle.

Toute intervention d'entretien ou technique (remplacement d'ampoules, nettoyage des salles, vérification de l'équipement) est fait par un agent qualifié et lorsque celle-ci se fait à proximité des œuvres, elle est supervisée par un agent formé à la régie des œuvres.

- **Circulation intérieure :**

La circulation des œuvres à l'intérieur de l'édifice peut se faire selon deux modes :

- Escaliers,
- EPMR (élévateur de personne à mobilité réduite) qui fait 1m40 H / 1m 10. Il relie les 3 niveaux de la partie basse de l'église Saint-Pierre entre eux et peut porter jusqu'à 300 kg.

- **Classement :**

Le bâtiment est classé Monument Historique, tout changement opéré dans les espaces d'exposition doit faire office, au préalable, d'une demande à l'Architecte des bâtiments de France de la Loire (42) et de sa validation. **Aucun changement ne peut être fait sans sa validation.**

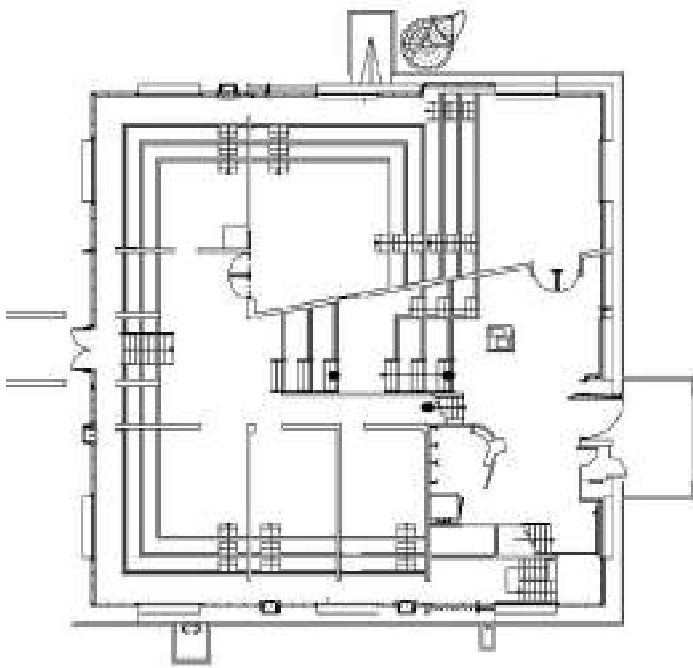
Ce classement implique qu'il n'est pas possible de percer ni les murs, ni le sol ni les plafonds. Des accroches peuvent être installées au niveau des trous de coffrage, vides de béton, qui peuvent être creux ou pleins. Lorsqu'ils sont pleins, on peut y installer des chevilles. Lorsqu'ils sont creux, on peut y installer des rondins de bois pour ensuite y ajouter une attache, un crochet...Des cimaises (profilées en U) peuvent être fixées dans les trous de coffrage pour de l'accrochage (voir photographies ci-dessous).

Ainsi, les dispositifs doivent répondre au principe de réversibilité : ils sont démontés à la fin de l'exposition, ne doivent laisser aucune trace. L'espace occupé doit être restitué dans l'état dans lequel il était lors du montage du dispositif.

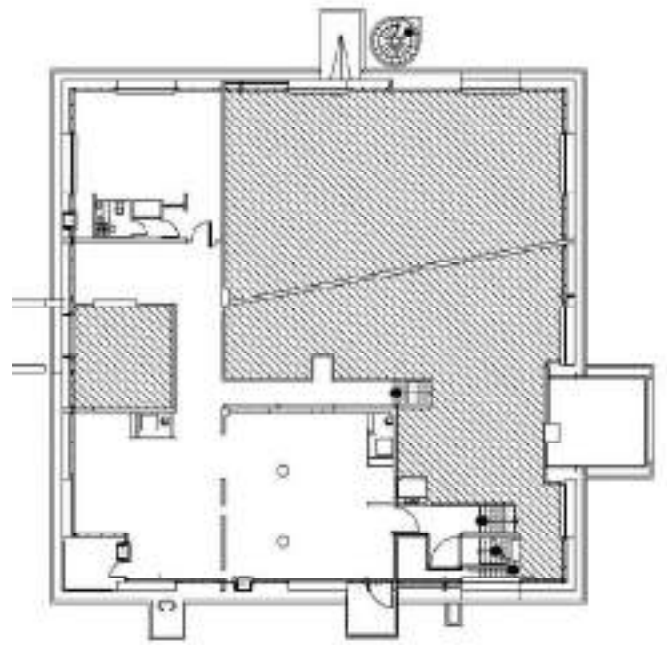


PLANS GÉNÉRAUX & PHOTOS

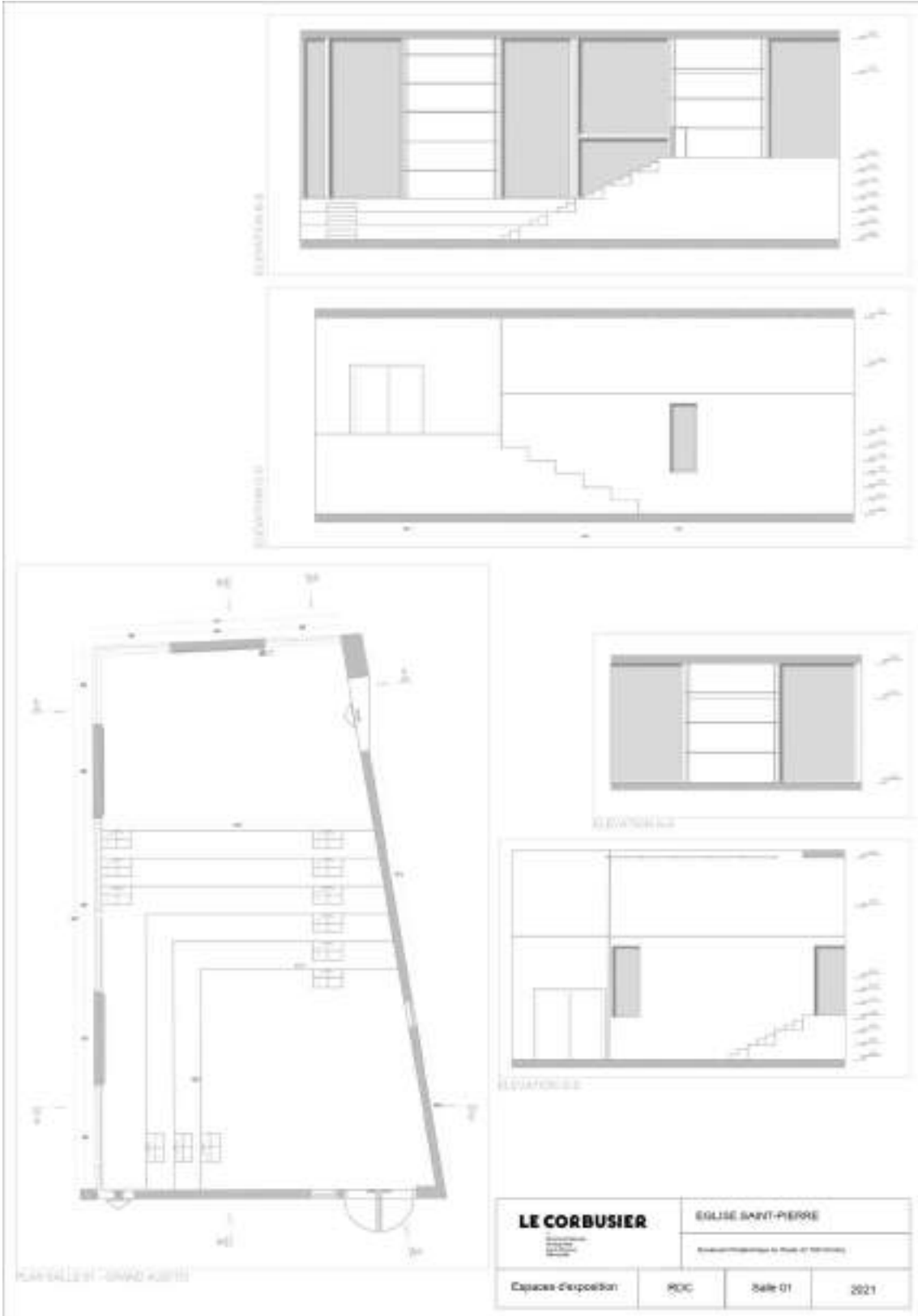


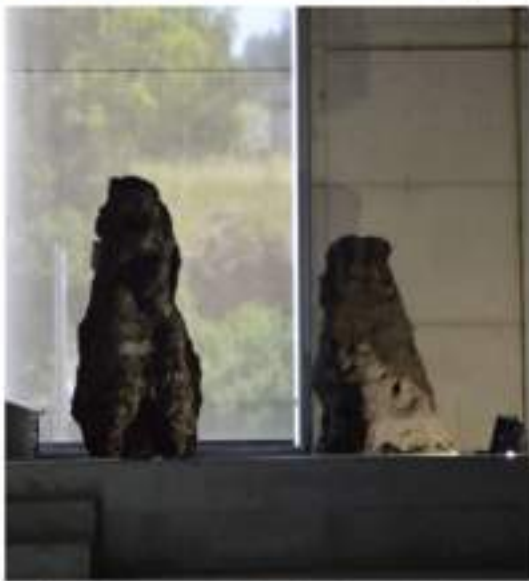
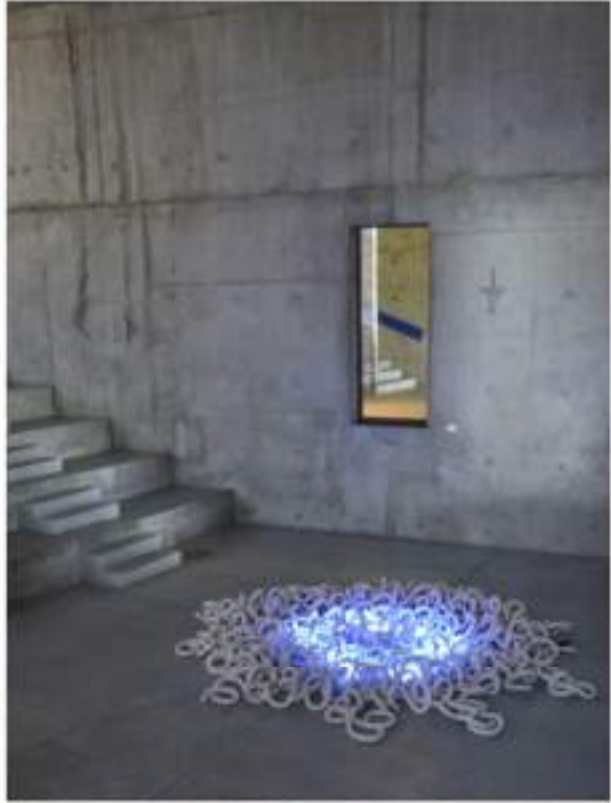


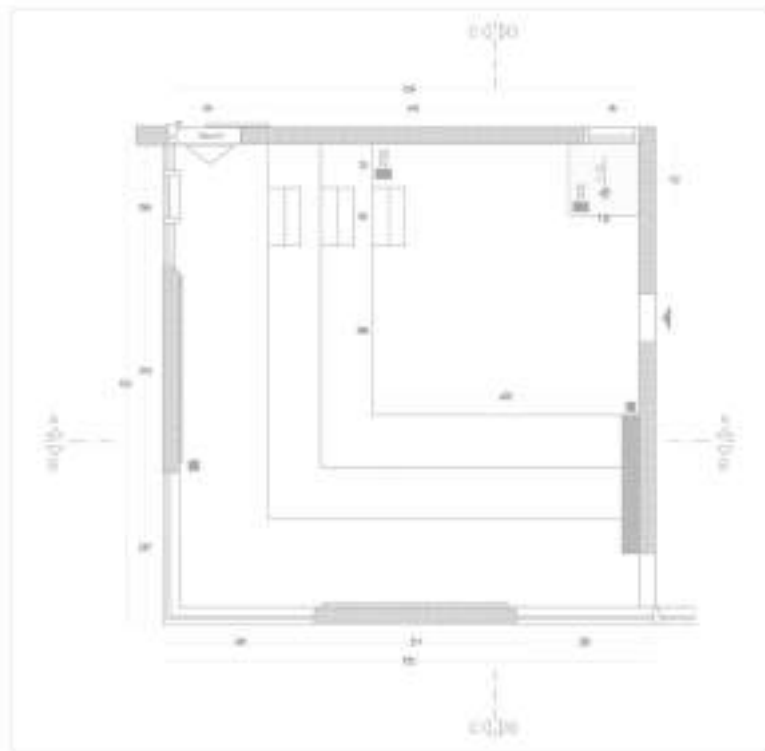
RDC



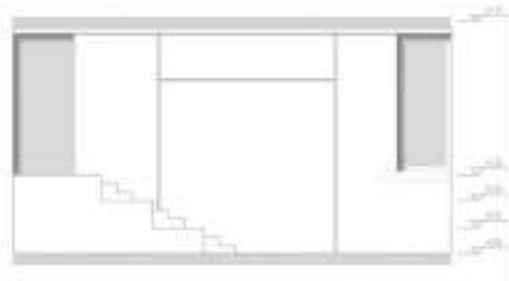
R+1



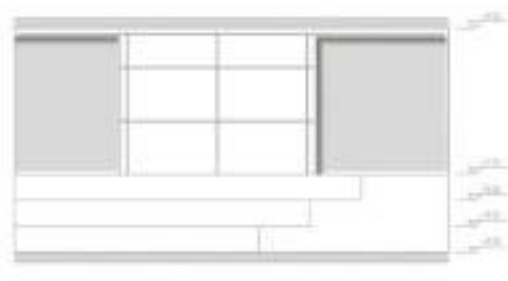




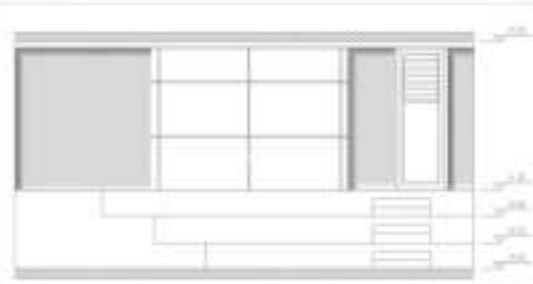
PLAN INTERIEUR



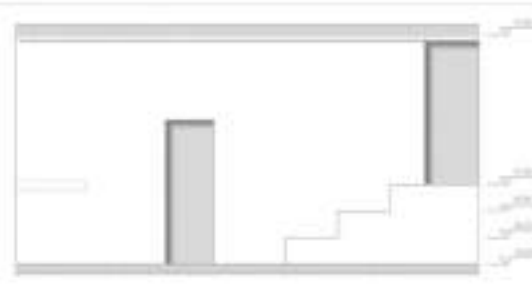
SECTION A-A



SECTION B-B



SECTION C-C



SECTION D-D

LE CORBUSIER

1895-1965

1895-1965

1895-1965

EGLISE SAINT-PIERRE

Projet et réalisation de 1954 à 1958

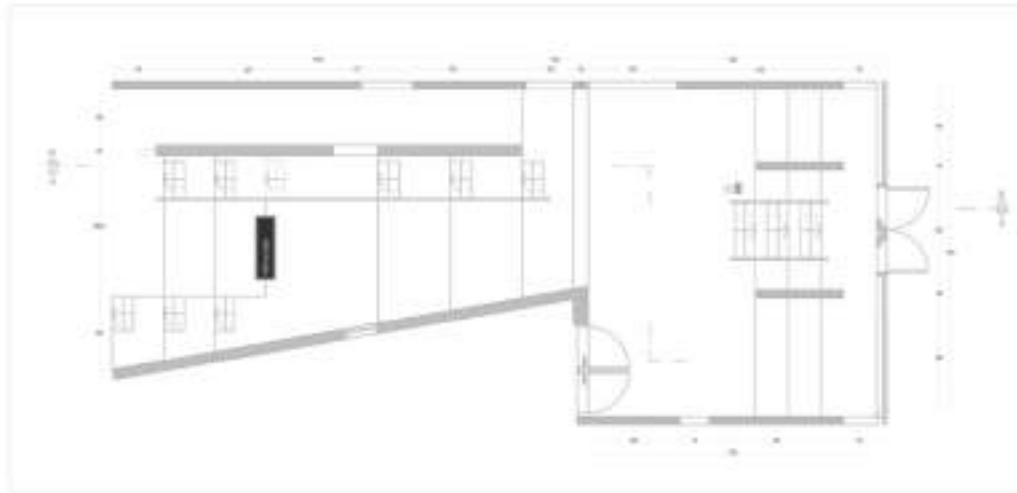
Espaces d'exposition:

POC

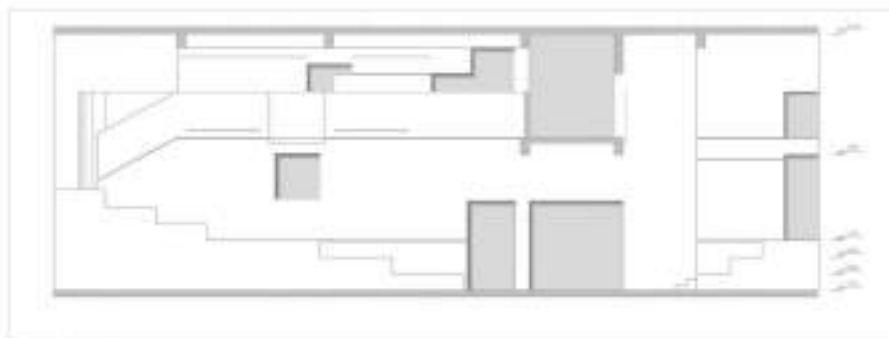
Salles 02

2021





PLAN DÉTAILLÉ



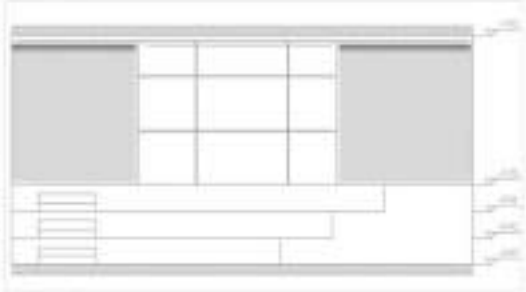
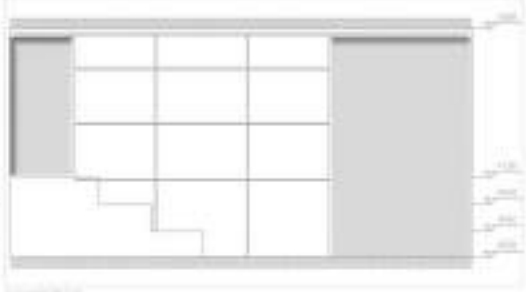
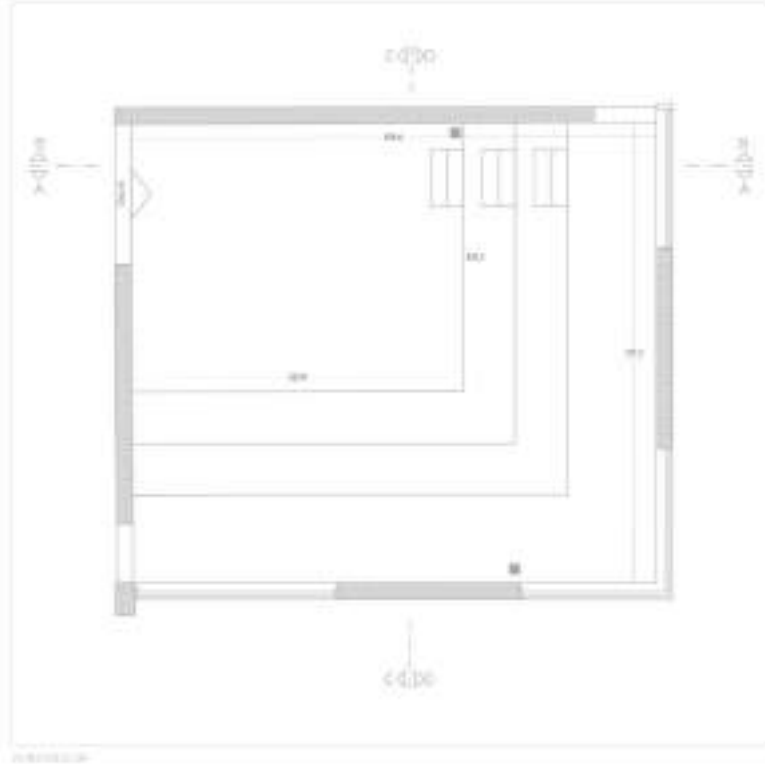
SECTION A-A



SECTION B-B

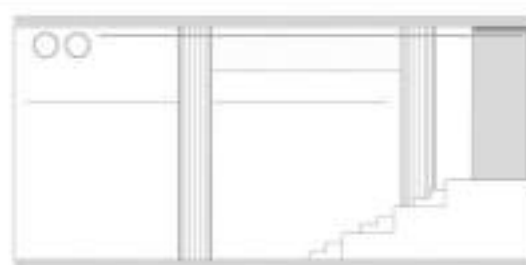
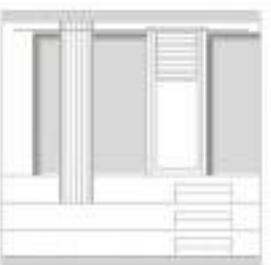
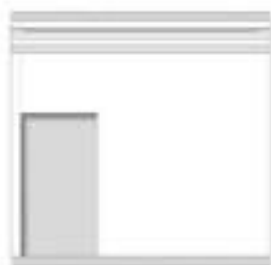
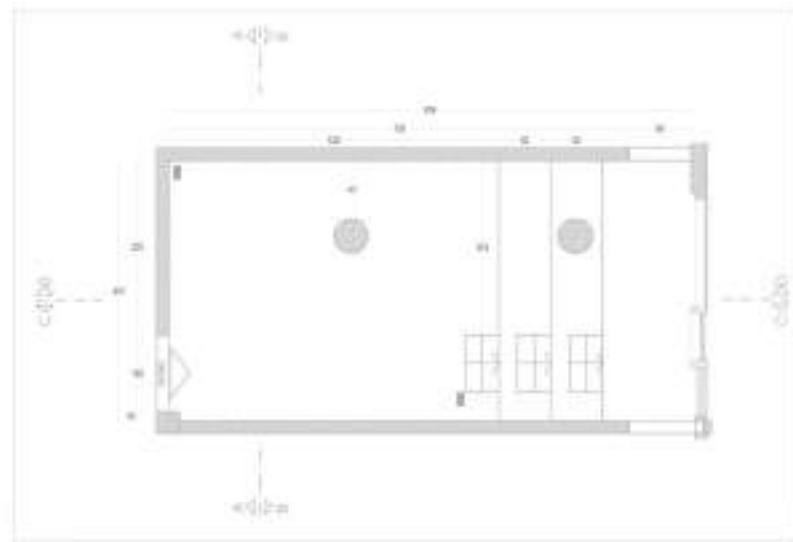
LE CORBUSIER <small>1895-1965</small> <small>Architecte</small> <small>1928-1930</small> <small>1930-1935</small> <small>1935-1965</small>	EGLISE SAINT-PERRE <small>Projet et réalisation de 1954 à 1958</small>		
	Espaces d'exposition	POC	Salle 03





LE CORBUSIER <small>1895-1965</small>	EGLISE SAINT-PIERRE		
	<small>Projet d'habitation de Saint-Pierre</small>		
Espaces d'exposition:	POC	Salles 04	2021





LE CORBUSIER

EGLISE SAINT-PERRE

Projetant / Constructeur de Saint-Clément

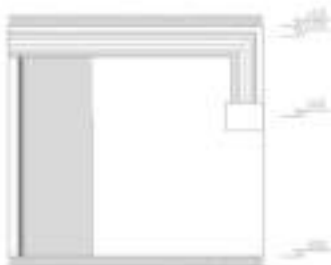
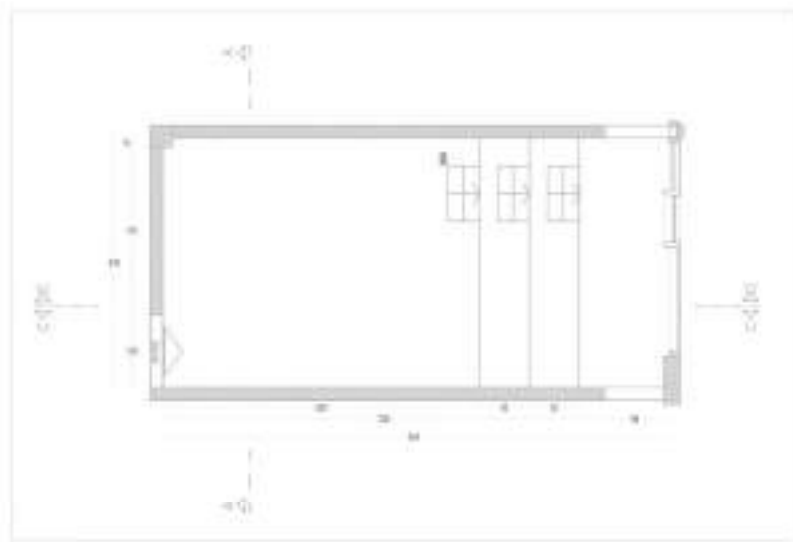
Espaces d'exposition:

POC

Salles 05

2021





LE CORBUSIER

EGLISE SAINT-PIERRE

Projet d'habitation de Saint-Pierre

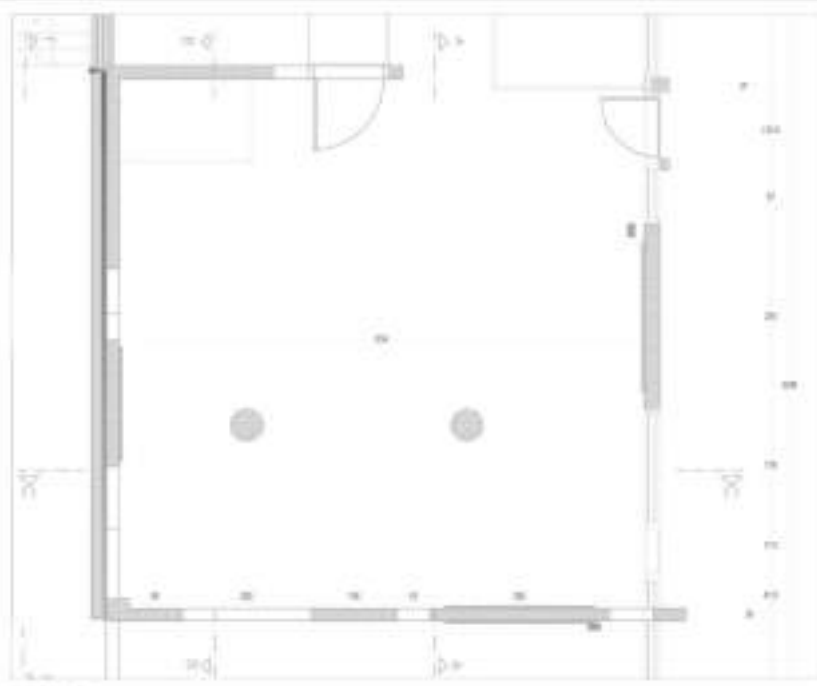
Espaces d'exposition:

RCC

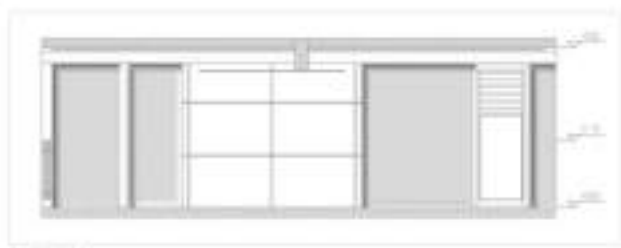
Salle 09

2021

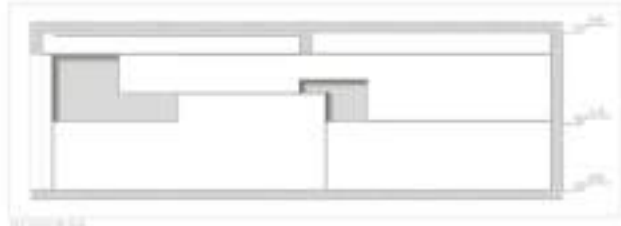




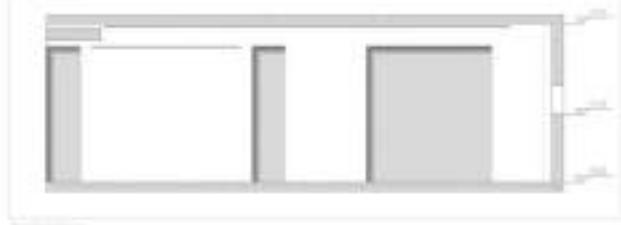
01000000



02000000



03000000



04000000

LE CORBUSIER <small>1895 - 1965</small> <small>Architecte</small> <small>1923 - 1928</small> <small>École de la Chaux-de-Fonds</small>	EGLISE SAINT-PIERRE <small>1923 - 1928</small> <small>Église protestante de la paroisse de Saint-Pierre</small>		
	Espaces d'exposition	R+1	04/07



LE CORBUSIER

—
Site & Architecture
Firminy-Vert
Saint-Étienne
Métropole

CONTACT EXPOSITION

Margaux Châtaigner

m.chataigner@saint-etiennetourisme.com

+33 (0)4 77 61 51 10



sense

Crédits photos : Yohann Merlevede, Alexandra Rio - Les formes associées, Arnaud Frich, Gaël Romier, F.L.C/ADAGP
église Saint-Pierre - Conception, Le Corbusier architecte, José Oubrierie assistant (1960-65). Réalisation José Oubrierie architecte (1970-2006)

Une expérience] Saint-Étienne Hors Cadre [